

Arrêté ministériel n° 79-345 du 27 juillet 1979 fixant le montant des droits perçus sur les demandes internationales de protection déposées au titre du traité de coopération en matière de brevets fait à Washington le 19 juin 1970

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	27 juillet 1979
Publication	Journal de Monaco du 17 août 1979 ^[1 p.2]
État	Texte abrogé
Thématique	Propriété intellectuelle

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1979/07-27-79-345@1992.01.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 août 1979

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1979/Journal-6360>